

DÉNONCEZ L'EXCLUSION SOCIALE DES MIGRANTS SANS-PAPIERS !

L'« **auto-description de l'organisation** » et le « **formulaire de notification** » ont été élaborés par PICUM, avec l'aide de deux sociologues et de plusieurs partenaires qui collaborent au sein du projet de l'UE « Accès aux soins de santé des migrants sans-papiers ». Les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur ces outils pour défendre des actions ciblées et claires à l'échelon national, dans le cadre du processus européen de protection sociale et d'inclusion sociale, afin de s'attaquer à l'exclusion sociale provoquée par l'accès inexistant ou insuffisant aux soins de santé.

POURQUOI ?

Le processus de protection sociale et d'inclusion sociale est un mécanisme européen par le biais duquel les États membres ont décidé de coordonner leurs initiatives en vue d'atteindre une plus grande convergence dans le domaine de la politique sociale. À cet effet, ils se sont engagés à mettre en oeuvre les objectifs européens, qu'ils ont fixés ensemble, par des « stratégies nationales pour l'inclusion sociale, les retraites et les soins de santé de courte et de longue durée ». Ils devront communiquer lesdites stratégies à la Commission européenne tous les deux ans. En 2008, tous les États membres soumettront à la Commission leurs nouveaux plans respectifs, qui couvriront la période 2008-2010. Pour en savoir plus sur ce processus, ainsi que sur les échéances d'envoi des « rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale », consultez le site Internet : http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/.

Depuis la première série de plans d'actions nationaux consacrés à l'inclusion sociale en 2001, la Commission européenne n'a cessé d'inciter les États membres de l'UE à adopter des mesures spécifiques et effectives pour atteindre l'objectif exprimé lors du sommet de Lisbonne en 2000 : « avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale ».

Alors que les migrants Sans-papiers appartiennent à la catégorie des groupes les plus exclus dans les sociétés en Europe, les différents plans d'action sur l'inclusion sociale ne mentionnent, jusqu'à présent, pratiquement pas leur présence ni leur marginalisation. Il ne fait aucun doute que certains pays continuent de refuser aux migrants sans-papiers tout accès aux services sociaux de base, tels que les soins de santé. D'autres, tout en garantissant partiellement aux sans-papiers le respect de certains droits fondamentaux de l'homme, se montrent très réticents à parler ouvertement, sur la scène européenne, de leur politique sociale à l'égard de ces migrants.

Étant donné que les migrants sans-papiers restent invisibles aux yeux de nombreux responsables politiques, les organisations qui travaillent avec ces migrants sont invitées à exposer davantage les problèmes liés à la restriction de leurs droits, ainsi que les énormes difficultés qu'elles ont décelées en matière d'accès aux services sociaux de base en Europe. Ces organisations mettront également en lumière les conséquences sur le plan de l'exclusion sociale et les efforts consentis par les acteurs locaux (ONG, prestataires de soins de santé et autorités locales), qui travaillent souvent, avec de faibles moyens, pour veiller à ce que les principes fondamentaux d'inclusion sociale s'appliquent également aux Sans-papiers.

L'« auto-description de l'organisation » et le « formulaire de notification » servent précisément à cette fin.

COMMENT ?

Avec l'aide de deux instruments :

1. L'« **auto-description de l'organisation** » (ADO) a pour but d'aider les organisations à fournir et à systématiser les données relatives aux migrants sans-papiers : leur profil, leurs besoins en matière de santé, les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils essaient d'accéder aux soins de santé et les pressions que subissent les organisations qui essaient de répondre aux demandes des migrants sans-papiers dans le secteur de la santé.
2. Le « **formulaire de notification** » (FN) vise à aider les acteurs concernés à organiser et à structurer les informations recueillies, afin d'envoyer leurs soumissions écrites aux autorités nationales chargées de rédiger le « plan d'action nationale sur l'inclusion sociale » et la « stratégie nationale sur les soins de santé et de longue durée ». L'objectif est de déceler les problèmes liés à l'accès insuffisant ou inexistant aux soins de santé pour les migrants sans-papiers et les conséquences sur la cohésion sociale en général.

Ces instruments peuvent être utilisés ensemble ou séparément. S'ils sont employés conjointement, des instructions sont disponibles pour relier certaines questions de l'ADO à des intitulés précis du FN. Toutefois, les utilisateurs sont invités à adapter les questions et les intitulés proposés dans les documents à leurs besoins spécifiques, ainsi qu'aux contextes locaux ou nationaux.

L'ADO sert simplement à collecter et à systématiser les données en vue de compléter le FN ou à d'autres fins. Le rapport rédigé sur la base du FN est le seul document qui doit être envoyé aux autorités nationales.

OÙ ?

Il convient d'envoyer les rapports aux **autorités compétentes pour la rédaction du « plan d'action national sur l'inclusion sociale » et de la « stratégie nationale sur les soins de santé et de longue durée »**, tous les deux ans, selon le délai fixé, par les autorités compétentes.

Les organisations, qui souhaitent s'impliquer davantage dans la sensibilisation aux problèmes d'exclusion sociale dont souffrent les Sans-papiers, peuvent également participer aux **processus de consultation et aux forums** organisés par ces autorités pour prendre en considération l'avis de la société civile lors de l'élaboration des stratégies nationales.

Les coordonnées des autorités en charge du « plan d'action national sur l'inclusion sociale » et de la « stratégie nationale sur les soins de santé et de longue durée », ainsi que toutes les **informations** relatives aux procédures ou organes consultatifs et aux délais d'envoi peuvent être obtenues auprès des entités suivantes :

- département ou ministère des affaires sociales et de la santé du pays concerné ;
- DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne – Unité : Protection et intégration sociales – Inclusion, aspects sociopolitiques des migrations, intégration des politiques sociales (http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/index_fr.htm) ; et
- délégation nationale du réseau européen de lutte contre la pauvreté (www.eapn.org).

QUELQUES CONSEILS

- **Ecrivez seulement à partir de votre expérience** : c'est le meilleur moyen pour garantir l'authenticité et démontrer votre expertise. Votre tâche ne consiste pas à dresser un état des lieux de la situation des migrants sans-papiers au niveau national.
- **Vous pouvez opter pour une collaboration avec d'autres groupes en vue de remettre un rapport conjoint** : il est possible que certains de ces groupes travaillent à l'échelon national ou vous pouvez également choisir des organismes qui opèrent à l'échelle locale ou communautaire. Collaborez avec des partenaires qui partagent vos objectifs, qui sont susceptibles de vous apporter des enseignements et aux côtés desquels vous pouvez continuer à faire entendre votre propre voix.
- **Soyez concis et pertinent** : décrivez la situation de façon concrète, présentez les informations avec la plus grande objectivité possible et veillez à pouvoir corroborer vos données, le cas échéant.
- Si vous possédez des **documents justificatifs** qui pourraient s'avérer utiles pour attirer l'attention des autorités nationales, envoyez-les **séparément**.
- Si vous envisagez d'utiliser des **tableaux et des graphiques pour présenter vos données**, ne le faites que si cela améliore la présentation.
- Faites-vous connaître et entretenez des **contacts avec les autorités compétentes** pour rédiger vos rapports nationaux sur les stratégies relatives à l'inclusion sociale et aux soins de santé et de longue durée.
- **Informez-vous sur les mécanismes, les structures et les aides** en place dans votre pays pour l'élaboration des stratégies nationales. Il serait judicieux d'assister aux réunions organisées par les autorités nationales en vue de consulter la société civile.
- **Demandez si vos autorités nationales préfèrent un format spécifique**
- Trouvez **qui est votre expert indépendant en matière d'inclusion sociale**, nouez des liens avec lui et **envoyez-lui une copie** de votre contribution¹.
- Trouvez une manière d'effectuer une présentation de votre travail. **Diffusez votre soumission** le plus largement possible et de la façon la plus judicieuse possible. Envisagez d'organiser un événement pour marquer la remise de votre rapport et pensez à convier la presse.

¹ Les experts indépendants en matière d'inclusion sociale (un par État membre de l'UE) évaluent et contrôlent en toute indépendance les stratégies nationales, après quoi ils informent la Commission européenne de leurs conclusions. La liste des experts peut être consultée sur la page web http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/list_experts_fr.htm.

Auto-description de l'organisation (ADO)

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DES MIGRANTS SANS-PAPIERS

Date :

Coordonnées de contact

Nom complet de la personne de contact :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Adresse du site web :

Téléphone (y compris préfixe national) :

Télécopie (y compris préfixe national) :

Informations sur l'organisation/institution

Nom de l'organisation/institution :

- Type d'organisation/institution :**
- ONG
 - Prestataire de soins de santé
 - Autorité locale
 - Autres (veuillez préciser) :

Les informations fournies concernent les zones géographiques suivantes :

(Si vous possédez cette information, veuillez indiquer la population totale estimée de la zone géographique concernée.)

- Pays :**
- Région :**
- Département/province :**
- Ville/municipalité :**
- Autres (veuillez préciser) :**

Dans cette section, décrivez votre organisation en mettant l'accent sur son travail en faveur des migrants sans-papiers.

**1. Concernant les SOINS DE SANTÉ :
Quels services votre organisation fournit-elle aux migrants sans-papiers ?**

a) Aide aux migrants sans-papiers quant à l'accès aux soins de santé (veuillez cocher toute réponse pertinente) :

- Informations sur les droits et les procédures
- Services de traduction
- Médiation avec les prestataires de soins de santé
- Autres (veuillez préciser) :

b) Soins de santé prodigués aux migrants sans-papiers englobant les services suivants (veuillez cocher toute réponse pertinente) :

- Premiers secours
- Soins infirmiers
- Consultations médicales
- Examens de diagnostic
- Médicaments
- Analyses
- Autres (veuillez préciser) :

2. Depuis quand/combien de temps votre organisation fournit-elle ces services ?

3. Combien de migrants sans-papiers ont-ils bénéficié des services de votre organisation au cours des trois derniers mois ?

a) Nombre calculé :

b) Si aucun calcul, estimation :

c) Tendance de ce nombre :

En hausse

Stable

En baisse

4. Qui est/sont le(s) groupe(s) cible(s) de votre organisation ?

Demandeurs d'asile

Réfugiés ayant un statut reconnu

Migrants possédant des papiers

Migrants sans-papiers

Autres (veuillez préciser) :

.....
.....

5. Quel pourcentage du travail global de votre organisation concerne les migrants sans-papiers (y compris le volontariat) ?

20%

40%

60%

80%

100%

6. Y a-t-il des groupes particulièrement vulnérables de migrants sans-papiers qui demandent votre aide ?

Non

Oui, à savoir :

Femmes enceintes

Enfants

Personnes âgées

Sans-abri

Personnes souffrant de maladies chroniques graves telles que la tuberculose, le HIV/SIDA

Personnes victimes de la traite des êtres humains

Autres (veuillez préciser) :

.....
.....



Dans cette section, faites appel à vos connaissances d'expert en la matière. Donnez une appréciation générale de la situation des migrants sans-papiers en tant que groupe et également s'agissant de leurs conditions de vie et de travail.

7. D'après vos contacts avec les migrants sans-papiers, veuillez indiquer une estimation de leur population totale dans votre secteur de travail.

Nombre estimé :

Estimation impossible

8. Quel aspect des conditions de vie générales des migrants sans-papiers a-t-il le plus de répercussions sur leur santé ?

Accès difficile aux services de soins de santé

Accès difficile aux services sociaux

Mauvaises conditions de travail

Mauvaises conditions de logement

Isolement

Autres (veuillez préciser) :

.....
.....
.....

9. Pouvez-vous citer des réglementations juridiques et des applications de lois à l'échelon national, régional ou local qui entravent/favorisent l'accès des migrants sans-papiers aux soins de santé ?

a) Réglementations juridiques et applications de lois qui entravent l'accès :

.....
.....
.....

b) Réglementations juridiques et applications de lois qui favorisent l'accès :

.....
.....
.....

10. Pouvez-vous avancer des raisons expliquant pourquoi les migrants sans-papiers [selon leur perception] ne cherchent pas à accéder aux soins de santé (p.ex. peur d'être expulsé, aucune confiance dans le système des soins de santé, etc.) ?

11. D'après votre expérience au sein de votre organisation, pouvez-vous citer des avantages en termes de santé publique qui résulteraient d'une amélioration des services de soins de santé offerts aux migrants sans-papiers ?

12. Pouvez-vous décrire des modèles de bonnes pratiques au niveau local/national/européen s'agissant des soins de santé prodigués aux migrants sans-papiers ?

a) Modèles de bonnes pratiques concernant les politiques/réglementations juridiques :

b) Modèles de bonnes pratiques concernant les organisations et/ou les services :

13. Les pouvoirs publics doivent-ils agir pour répondre aux besoins spécifiques des migrants sans-papiers en matière de soins de santé ?

Non, parce que :

Oui, parce que :

Si oui, quel type d'action ?

**PROPOSITION [...]²
RELATIVE À LA RÉDACTION DES
STRATÉGIES NATIONALES POUR LA PROTECTION SOCIALE ET
L'INCLUSION SOCIALE 2008-2010**

**Domaine : Plan d'action nationale sur l'inclusion sociale
[ou Stratégie nationale sur les soins de santé et de longue
durée]**

**« EXCLUSION SOCIALE DES MIGRANTS SANS-PAPIERS DUE A UN ACCES
INSUFFISANT/INEXISTANT AUX SOINS DE SANTE »**

Date :

Rapport soumis par :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les informations fournies concernent les zones géographiques suivantes :

- Pays :**
- Région :**
- Département/province :**
- Ville/municipalité :**
- Autres (veuillez préciser) :**

Nom complet de la personne de contact :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone et télécopie :

² Insérez ici le nom de l'instance ou du ministère qui est responsable de la rédaction du plan d'action nationale sur l'inclusion sociale ou de la stratégie nationale sur les soins de santé et de longue durée.

SECTION I : INTRODUCTION

VOTRE ORGANISATION

[Rédigez un bref paragraphe qui décrit votre organisation, en vous concentrant surtout sur votre travail avec les migrants sans-papiers.] [Insérez les informations données en réponse aux questions 1-6 de l'ADO.]

LES PROCESSUS D'INCLUSION SOCIALE ET DE PROTECTION SOCIALE

Nous nous réjouissons de porter les besoins des migrants sans-papiers en matière de soins de santé à l'attention des décideurs politiques au moyen du plan d'action nationale sur l'inclusion sociale [ou de la stratégie nationale sur les soins de santé et de longue durée] de [insérez le nom de votre pays].

Cette proposition s'inscrit dans la lignée des objectifs suivants de la méthode de coordination ouverte en faveur de l'inclusion sociale et de la protection sociale³:

I. Objectifs généraux :

« Promouvoir la **cohésion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances pour tous** par des systèmes de protection sociale et des politiques d'inclusion sociale adéquats, accessibles, financièrement viables, adaptables et efficaces. » [...]

« Améliorer la gouvernance, la transparence et la **participation des parties concernées** à la conception, à l'exécution et au suivi de la politique. »

II. Domaine de travail : éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Assurer l'inclusion sociale active pour tous en encourageant la participation au marché du travail et **en luttant contre la pauvreté et l'exclusion des citoyens et des groupes les plus marginalisés.**

Garantir l'accès pour tous aux ressources, aux droits et aux services nécessaires pour participer à la société, tout en **prévenant l'exclusion et en combattant toutes les formes de discrimination** qui conduisent à l'exclusion.

Veiller à ce que les politiques d'inclusion sociale soient bien coordonnées et fassent intervenir tous les échelons des pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés, y compris les personnes en situation de pauvreté (...).

III. Domaine de travail : soins de santé et de longue durée

Garantir l'accès pour tous aux soins de santé et, notamment, à des soins de longue durée adéquats et veiller à ce que le besoin de soins ne conduise pas à la pauvreté et à la dépendance financière. Éliminer les injustices dans les domaines de l'accès aux soins et des conséquences pour la santé.

[Rédigez un bref paragraphe expliquant pourquoi vous pensez qu'il est nécessaire

³ Le Conseil européen a adopté ces objectifs en mars 2006. Voir la communication de la Commission « Travailler ensemble, travailler mieux : un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dans l'Union européenne » [COM(2005) 706 final] ; voir également les conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles des 23-24 mars 2006 [n°: 7775/1/06 REV1].

d'inclure les migrants sans-papiers dans le plan d'action nationale sur l'inclusion sociale [ou dans la stratégie nationale sur les soins de santé et de longue durée], en précisant les répercussions d'un accès insuffisant aux soins de santé en termes d'exclusion sociale des migrants sans-papiers.]

LA STRUCTURE DE VOTRE PROPOSITION

[Écrivez une phrase qui décrit la structure de votre Proposition.]

SECTION II : EXCLUSION SOCIALE DES MIGRANTS SANS-PAPIERS DUE A UN ACCES INSUFFISANT AUX SOINS DE SANTE

LA POPULATION DES MIGRANTS SANS-PAPIERS (PROFIL ET CHIFFRES)

[Décrivez la population en gardant à l'esprit qu'il existe une forte résistance à l'inclusion des migrants sans-papiers dans ce processus politique. Utilisez les informations données en réponse aux questions 3, 6 et 7 de l'ADO.]

RISQUE DE PAUVRETE ET INCLUSION SOCIALE

[Expliquez en quoi la situation des migrants sans-papiers les expose à un risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale. Utilisez les informations données en réponse à la question 8 de l'ADO.]

ÉTAT DE SANTE ET OBSTACLES ENTRAVANT L'ACCES AUX SOINS DE SANTE

[Décrivez l'état de santé et les besoins sanitaires de base de cette population en général ou de groupes vulnérables particuliers. Décrivez les obstacles (juridiques et pratiques) auxquels se heurtent les migrants sans-papiers lorsqu'ils essaient d'accéder aux soins de santé. Utilisez les informations données en réponse aux questions 9 et 10 de l'ADO.]

LE COUT DE L'INSUFFISANCE DES SOINS DE SANTE

[Exposez les conséquences d'un accès insuffisant aux soins de santé : violations des droits de l'homme, risque pour la santé publique, exclusion sociale, ordre public, coût économique, charge pour les organisations caritatives, etc. Utilisez les informations données en réponse à la question 11 de l'ADO.]

SECTION III : RECOMMANDATIONS POLITIQUES

CONCERNANT LE SYSTEME NATIONAL DE SANTE/D'IMMIGRATION

[Dans cette section, concentrez-vous sur les évolutions politiques et législatives (ou les plus urgentes selon vous) qui sont nécessaires pour améliorer la situation des migrants sans-papiers. Utilisez les informations données en réponse aux questions 9 et 12 de l'ADO.]

CONCERNANT LES PROCESSUS D'INCLUSION SOCIALE ET DE PROTECTION SOCIALE

Tout en tenant compte du fait que l'implication des acteurs concernés est un « défi général » pour la méthode de coordination ouverte en matière de protection sociale et d'inclusion sociale, mais aussi un « objectif spécifique » du domaine de travail Inclusion sociale :

[Expliquez pourquoi vous pensez qu'il est temps d'inclure cette population dans le plan d'action nationale d'inclusion sociale [ou la stratégie nationale relative aux soins de santé et de longue durée.]

[Expliquez comment il faut procéder pour consulter les acteurs concernés et les impliquer dans l'élaboration des politiques destinées à ce groupe cible. Dans certains pays, les acteurs travaillant avec les migrants sans-papiers doivent être consultés au cours de ce processus ou impliqués d'une manière ou d'une autre, parce que les migrants sans-papiers n'ont pas été inclus dans cette stratégie.]